



ORGANISATION DE LA RENTREE 2019/2020

- DATE DE LA RENTREE

Jeudi 29 Août 2019 :

- 8 h 30 : CP-CE1-CE2-CM1-CM2
- 10 h 00 : MS
- 13 h 30 : GS

Vendredi 30 Août 2019

- 8 h 30 : PS (1er groupe)
- 9 h 30 : PS (2ème groupe)

Lundi 2 Septembre :

- 8 h 20 : 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}

Pour les maternelles PS ci-joint les informations concernant les horaires de la rentrée.

Parents et élèves seront accueillis auparavant par les équipes pédagogiques et par l'Association des Parents d'Elèves(APEL).

- Possibilité d'achat d'uniformes d'occasions à l'école Sainte-Marie. Renseignement au secrétariat.

II - HORAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE

MATIN	APRES- MIDI
Maternelle PS-MS 8h 30 à 11h 30	Maternelle PS-MS 13h 30 à 16h 30
Classe de GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 8h 30- 11h 45	Classe de GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 13h 20- 16h 30
6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} 8H20 – 11h55	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} 13h10- 16h45

- 10 minutes de lecture pour les élèves et les adultes tous les jours de 13H10 à 13h20 pour les collégiens et de 13h 20 à 13h 30 pour le primaire.

En primaire, les élèves se mettent en rang à **8h 30** précises et sortent en rang à **16h 30**. Il est vivement demandé aux parents de faire un **effort particulier pour accompagner leurs enfants à l'heure au portail.**

Le matin, l'Ensemble scolaire sera ouvert à partir de 7h15.

Les lundis, mardis et jeudis, une étude surveillée est organisée de 17h00 à 18h30 pour les primaires et 18h45 pour les collégiens et les vendredis de 17H00 à 18H30 (forfait de 37,00 € par mois et 4,50 € l'unité).

Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à 18h45 ou 18h30 le vendredi dernier délai...

Tout élève présent après 17H05 (sauf ceux prenant les transports Citram) est considéré comme restant en étude.

En ce qui concerne les élèves arrivant à partir de 7h30, la surveillance sera assurée de 7h30 à 8h15.

III- MERCREDI – Maternelle et Primaire

Nous accueillons seulement les enfants inscrits à l'activité équitation. Les horaires vous seront communiqués à la rentrée.

- Equitation : 7 € par séance **plus** 25 € de licence annuelle.

L'Ensemble scolaire ne peut supporter seul le coût financier engendré par cet accueil et le transport, nous vous demandons une participation financière de :

- 2 € par mercredi.

IV – LIVRES – FOURNITURES

PRIMAIRE - Le jour de la rentrée, les élèves arrivent avec leur cartable et leur trousse complète (détail ci-joint).

Les manuels, les fichiers et les fournitures seront distribués par les enseignants.

❖ Cycle II (CP-CE1) et III (CE2-CM1-CM2) : les fichiers sont à la charge des familles (environ 10 €). Le coût des fichiers et des fournitures (détail ci-dessous) seront intégrés à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre.

Maternelle : 10 €, CP : 23 € - CE1 : 27 € - CE2 : 27 € - CM1 : 30 € - CM2 : 30 €.

Chaque enfant reçoit un certain nombre de livres qui devront resservir les années suivantes. C'est pourquoi nous leur demandons d'en prendre soin, de les couvrir dès la rentrée, de ne faire aucune annotation sur ceux-ci et de les entretenir tout au long de l'année. Chaque livre perdu devra être remboursé (6€ par livre)

COLLEGE – Nous avons décidé d'acheter des ouvrages qui resteront en classe et les élèves auront des fichiers.

Les fournitures scolaires seront distribuées le jour de la rentrée, les parents doivent fournir le cartable, l'agenda et la trousse complète. Le coût (détail ci-dessous) sera intégré à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre. **Pour les élèves de sixième, il sera fourni avec les fournitures une calculatrice CASIO qui leur sera utile durant toutes les années du Collège.**

Coût Fournitures : Sixième : 50 € - Cinquième : 42 € - Quatrième : 42 € - Troisième : 42€.

Coût Fichiers : Sixième : 21 € - Cinquième : 15 € - Quatrième : 15 € - Troisième : 15 €.

V - VETEMENTS ET ACCESSOIRES

☞ Le port de l'uniforme (**tenue de sport en EPS) polo et sweat sont obligatoires** dans l'établissement avec un pantalon, un bermuda, une jupe.

☞ Vêtements, cartables, tenues de sport.... doivent être marqués au nom de votre enfant.

☞ Les pantalons de survêtement sont interdits en dehors des cours de sport.

☞ La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration ou vol d'objets personnels. Il est interdit d'amener des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques, argent, téléphone, baladeur MP3, PSP, montre connectée pour les élèves de maternelle au CM2).

☞ Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement, ceux qui en possèdent doivent le déposer **obligatoirement** dans la boîte le matin et le récupérer le soir. Un téléphone utilisé pendant le temps scolaire (en classe ou en récréation) sera confisqué pendant 15 jours. L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et/ou dégradations.

☞ Au collège et au primaire, la tenue de sport est obligatoire et doit être mise dans un sac de sport.

VI - CONSIGNES POUR L'ABSENCE D'UN ELEVE (Maternelle – Primaire – Collège)

Les parents doivent prévenir le secrétariat (au 05-45-78-14-03 ou par mail à accueil@sainte-marie-barbezieux.fr) de l'absence de leur enfant avant 9 heures le matin et/ou 14 heures l'après-midi dès le premier jour de l'absence.

Toute absence doit être justifiée au retour de l'élève par un **mot écrit et signé** par les parents. - Pour le Collège : utiliser les coupons du carnet de correspondance qui sera remis à chaque élève à la rentrée.

- Pour la Maternelle et le Primaire : utiliser le carnet de liaison.

Il ne faut pas se contenter de l'une ou l'autre des démarches, mais **faire systématiquement les deux** pour toute absence. Un certificat médical est obligatoire à partir de 3 jours consécutifs d'absence pour maladie.

Les absences prévues doivent être signalées par écrit au secrétariat, à la vie scolaire ou à l'enseignante **au moins deux jours avant la date du rendez-vous**. Les parents sont invités à signer le registre des sorties en venant chercher leur enfant.

Toute absence non excusée fera l'objet d'un courrier.

Si l'enfant est souffrant, il est préférable qu'il reste à la maison : l'école ne peut accueillir des enfants malades ou fiévreux et ne prend pas en charge l'administration de médicaments, sauf cas très exceptionnels signalés à la Directrice et accompagnés d'une ordonnance médicale.

VII - PRELEVEMENTS : (mensualité de septembre)

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, la première mensualité sera prélevée le 10 septembre 2019.

Pour toutes les autres familles, le règlement s'effectue par chèque avant le 10 septembre 2019.

VIII - CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : du vendredi 18 octobre 2019 au soir au lundi 4 novembre 2019 au matin

NOEL : du vendredi 19 décembre 2019 au soir au lundi 6 janvier 2020 au matin

Le Vendredi 20 décembre : journée pédagogique.

HIVER : du vendredi 21 février 2020 au soir au lundi 9 Mars 2020 au matin

Présence obligatoire Samedi 14 mars pour la journée Portes Ouvertes

PRINTEMPS : du vendredi 17 avril 2020 au soir au lundi 4 mai 2020 au matin

ASCENSION : du mercredi 20 mai 2020 à midi au lundi 25 mai 2020 au matin.

SORTIE : Jeudi 02 juillet 2020 au soir.

IX - ASSURANCES

L'établissement bénéficie d'un contrat privilégié avec les **Mutuelles St Christophe** ; celle-ci couvre l'assurance individuelle accident et toutes les activités extrascolaires et les dangers d'internet du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (9.80 € pour l'année).

X - CORRESPONDANCE PARENTS-ENSEIGNANTS

Le dialogue entre l'école et la famille est important. Aussi chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous recevoir.

Cependant, il est conseillé d'avoir pris un rendez-vous : il sera ainsi plus facile pour l'enseignant de se rendre disponible.

La Directrice se tient à votre disposition sur rendez-vous, vous pouvez vous adresser au secrétariat pour l'obtenir.

XI - EDUCATION ET RESPECT DES AUTRES

Nous souhaitons que les enfants vivent l'école en respectant les autres, le personnel de l'école, les voisins de l'école, les différents intervenants.

Cela passe notamment par le vocabulaire, les grossièretés, insultes et impolitesses sont bannies. « **Bonjour, pardon, merci, s'il vous plaît...** » Sont des mots simples qui rendent toute chose plus agréable ! Tout élève doit impérativement vouvoyer les adultes (surveillant, enseignant et personnel)

La cour de récréation, que ce soit pendant les récréations ou les entrées et sorties de classe, doit rester un lieu de détente pour tous. **Cela implique d'adopter un esprit et une attitude excluant toute brutalité et agressivité.**

Enfin, le respect d'autrui passe aussi par l'hygiène et la propreté pour soi-même, aussi vis-à-vis de ceux qui nous entourent. **Une hygiène corporelle, des vêtements propres et corrects sont le reflet du respect que nous pouvons porter aux autres.**

L'école doit rester un lieu plein de vie, agréable à vivre, sans violence, pour tous.

L'école ne peut seule gérer tous les problèmes d'éducation. C'est également à la famille d'inculquer à ses enfants des valeurs morales, afin de mieux vivre en groupe.

Bonnes vacances à tous !

Mme COURIBAUT